



ANTENNES RELAIS

Charte de « bonne conduite »

Entre la commune de Conflans-Sainte-Honorine, représenté par M. Le Maire
d'une part

Et

Les opérateurs de téléphonie mobile, représentés par leurs Directeurs Techniques Régionaux :
La société Bouygues Télécom avec M. Denis BURET,
La société Orange avec M. Jean-Pierre RICHAUD,
La société SFR avec M. Jean-Louis MOUNIER,
D'autre part

Préambule :

Le développement rapide de la téléphonie mobile implique l'implantation de nombreuses antennes relais et suscite des interrogations de la part du public et des habitants concernant les effets des ondes radioélectriques émises par ces nouvelles technologies sur la santé et l'environnement.

L'hypothèse d'un risque sanitaire pour les populations vivant à proximité des stations de base de téléphonie mobile n'est pas retenue à ce jour par la Direction générale de la Santé, confirmée récemment par l'Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale, dans son rapport du 15 avril 2003.

La Mairie de Conflans Sainte Honorine souhaite organiser avec les opérateurs de téléphonie mobile la diffusion d'une information de qualité auprès des administrés. Cela se fera dans un esprit de transparence et de participation au débat public sur le développement durable dans le cadre de l'ensemble de la réglementation en vigueur.

Par conséquent, en conformité avec le décret N° 2002-775 du 3 mai 2002, relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par des équipements de télécommunication ou des installations radioélectriques, la Municipalité propose de mettre en place un véritable partenariat avec les trois opérateurs. Il a pour but d'échanger, de communiquer et d'informer autour de la mise en place ou de la modification des installations existantes et futures.

Ainsi cette charte de « bonne conduite » est rédigée par les parties en présence afin de fixer les engagements de chacun et pour servir de référence à toute action à venir.

Engagements de l'opérateur

L'opérateur s'engage auprès de la mairie à :

- 1) Transmettre toutes les informations utiles pour répondre aux questions du public sur les sites existants,
- 2) Obtenir les autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes,
- 3) Respecter les normes en vigueur et réaliser les installations conformément aux règles de l'art,
- 4) Présenter les futurs projets d'implantation ou de modification en précisant les caractéristiques techniques telles que :
 - La localisation sur une carte des sites et l'orientation des antennes
 - L'estimation des niveaux de champs électromagnétiques générés par ces installations,
 - Un dossier simplifié présentant l'avant projet en termes simples et précis, prévoyant un volet paysager et consultable sur demande en mairie. Ces dossiers ne pourront être communiqués à l'extérieur ou reproduits,
- 5) Fournir, à titre d'information, un mois maximum après l'ouverture du site, la copie de l'autorisation d'émettre délivrée par l'ANFR
- 6) Accepter les discussions avec les habitants sur une installation existante ou future dans un souci de respect de la réglementation en vigueur, de l'environnement et de la qualité esthétique des lieux,
- 7) Prévoir une réunion annuelle entre la mairie et les trois opérateurs pour évoquer les projets, les différentes stratégies de mesures et le bilan de l'année écoulée,
- 8) Faire procéder par un organisme extérieur et indépendant à deux mesures par an et par opérateur sur saisine municipale, selon le protocole de l'Agence Nationale des Fréquences (en plus de ses contrôles internes) dont les résultats seront communiqués au public au travers du site Internet de l'ANFR (www.anfr.fr).

Engagements de la mairie

La mairie s'engage auprès de l'opérateur à :

- 1) Signaler les sites existants et futurs, objets de l'inquiétude des riverains,
- 2) Etre l'interlocuteur et le médiateur entre les opérateurs et les administrés,
- 3) Garder confidentielles par rapport à la concurrence les informations transmises par chaque opérateur dans le cadre de la concertation liée à la signature et la mise en œuvre de cette charte,
- 4) Fournir une liste et un plan de situation, régulièrement mis à jour, recensant les établissements particuliers (au sens du décret 2002-775 du 3 mai 2002) de la commune tels que les établissements scolaires, les crèches, les établissements de soins,
- 5) Donner par écrit son avis et ses remarques sur le projet d'implantation présenté dans un délai maximum de deux mois,
- 6) Prévoir une réunion annuelle entre la mairie et les trois opérateurs pour évoquer les projets, les différentes stratégies de mesures et le bilan de l'année écoulée.

Durée de la charte

La présente charte est conclue pour une durée d'un an. Elle sera renouvelée par tacite reconduction chaque année après la réunion sachant que toute nouvelle réglementation en la matière se substituera de plein droit à la présente.

Ce document pourra être dénoncé par l'une des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins trois mois avant la date anniversaire.

Annexes

Sont annexés à la présente charte :

- Les interlocuteurs
- La liste des établissements particuliers de la commune,
- La liste des antennes relais de la commune,
- La carte des installations existantes ou projetées et des établissements particuliers.



ANNEXE 1

Les Interlocuteurs

Bouygues Telecom

Déborah MANDAROUX
Chargée des Relations Extérieures
Direction Réseau Ile-de-France
Bouygues Telecom
Columbia
Centre d'affaires La Boursidière
92 355 LE PLESSIS ROBINSON
Tél. : 01.39.26.75.70
Fax : 01 39 26 26 60
Mobile : 06.69.62.18.51
E-MAIL : DMANDARO@bouyguetelecom.fr

Orange

Nadia FILOCHE
Responsable Territoriale de Négociation
Orange France
110, rue Edouard Vaillant
94 815 Villejuif Cedex
Tél. : 01 49 87 72 32
Mobile : 06 72 69 04 29
E-MAIL : nadia.filoche@orange-ftgroup.com

SFR

Gérard ANDRE
Chargé de Relations Patrimoine
SFR Ile De France
Rive Défense
5, Rue Noël Pons
92 000 NANTERRE
Tél. : 01 71 53 30 40
Fax : 01 71 53 24 04
Mobile : 06 09 66 30 81
E-MAIL : gerard.andre@fr.sfr.com

Ville de Conflans-Ste-Honorine

Laëtitia FONTAINE

Responsable Environnement -Cadre de Vie

Mairie de Conflans-Ste-Honorine

Service Environnement - Transports

63, rue Maurice Berteaux

78 700 CONFLANS SAINTE HONORINE

Tél. : 01 34 90 88 36

Fax : 01 34 90 88 09

E-MAIL : lfontaine@mairie-conflans.fr

ANNEXE 2

Liste des établissements particuliers (au sens décret 2002-775 du 3 mai 2002) de la commune et distances de l'antenne relais la plus proche

A) Les haltes-garderies

- 1) **Arlequin (SFR 2 : 200m ; Bouygues 4 : 200m)**
38bis, avenue Carnot
- 2) **Nougatine (Bouygues 6 : 500 m)**
25, avenue du Maréchal Galliéni
- 3) **Tapis-vole (SFR 3 : 400m)**
204, avenue Foch

B) Les crèches collectives

- 4) **Arlequin (SFR 2 : 200m ; Bouygues 4 : 200m)**
38bis, avenue Carnot
- 5) **Coccinelle (Orange 9 : 800m)**
3, place des Bouvreuils
- 6) **Nougatine (Bouygues 6 : 500m)**
25, avenue du Maréchal-Galliéni

C) Les crèches familiales

- 7) **Câlin-Calinou (SFR 3 : 400m)**
20, place de la liberté
- 8) **Tarentelle (SFR 2 : 200m ; Bouygues 4 : 200m)**
38bis, avenue Carnot

D) Les écoles maternelles

- 9) **Chennevières, les Trois-Sapins (SFR 3 : 125 m)**
170, avenue Foch
- 10) **Plateau-du-Moulin, les Quatre-Vents (Orange 10 : 250m)**
26, avenue Paul-Brard
- 11) **Basses-Roches (Orange 9 : 700m)**
Rue Jean-Broutin
- 12) **Long-Chemin (Bouygues 4 : 230m)**
Rue des Ecouvilliers
- 13) **Paul-Bert / Gaston-Rousset (Bouygues 6 : 600m)**
27, rue Paul-Bert
- 14) **Grandes-Terres (Bouygues 8 : 400m)**
1, place Jean-Monnet
- 15) **Croix-Blanche (Orange 9 : 300m)**
Rue Henri-Dunant

E) Les écoles primaires

- 16) **Chennevières, Le Hameau (SFR 3 : 125m)**
170, avenue Foch
- 17) **Plateau-du-Moulin, Côtes-Reverses (Orange 10 : 250m)**
Rue du plateau-du-moulin
- 18) **Basses-Roches, Clos-d'en-Haut (Orange 9 : 700m)**
8, rue des Basses-Roches
- 19) **Paul-Bert / Gaston-Rousset (Bouygues 6 : 600m)**
27, rue Paul-Bert
- 20) **Grandes-Terres (Bouygues 8 : 400m)**
1, place Jean-Monnet
- 21) **Croix-Blanche / Henri-Dunant (Orange 9 : 300m)**
Rue Henri-Dunant

F) Les autres établissements maternels et élémentaires

- 22) **Ecole régionale du premier degré (Internat de la Batellerie) (Bouygues 7 : 300m)**
36 quai de la République
- 23) **Ecole privée Saint-Joseph (Bouygues 7 : 300m)**
Place de l'église
- 24) **Institut d'éducation motrice (Orange 9 : 280m)**
151, rue Aristide-Briand
- 25) **Institut Médico-Educatif (Orange 9 : 400m)**
8, rue du Val-d'Oise

G) L'enseignement secondaire

- 26) **Collège du Bois-d'Aulne (Bouygues 8 : 220m)**
1, place René-Picard
- 27) **Collège des Hautes-Rayes (SFR 3 : 870m)**
Place Pierre-Bérégovoy
- 28) **Collège Montaigne / Section d'enseignement général et professionnel adapté (Bouygues 6 : 300m)**
77, rue Pierrefitte
- 29) **Lycée polyvalent Jules-Ferry (Bouygues 4 : 200m)**
7, rue Bouyssel
- 30) **Lycée professionnel Simone-Weil (Orange 9 : 500m)**
8, rue du Val-d'Oise
- 31) **Internat du second degré (Bouygues 6 : 250m)**
63 et 65, rue Anatole-France

I) Clinique

- 36) **Clinique Les Tilleuls (SFR 3 : 380m)**
4, rue Roger Salengro

J) Les établissements généralistes

- 37) **Centre de santé municipal (Orange 10 : 250m)**
1-3, rue Charles-Bourseul



ANNEXE 3

Antennes relais situées sur le domaine communal

SFR

- 1) Rue de l'ambassadeur
- 2) Rue Auguste Romagné
- 3) Rue de la résidence des Clos

BOUYGUES

- 4) Rue Auguste Romagné
- 5) Rue des Ambassadeurs
- 6) Rue Vincent Van Gogh
- 7) Rue des nonnains
- 8) Rue du Bois d'Aulne

ORANGE

- 9) Rue Aristide Briand
- 10) Avenue Paul Brard

PLAN DES ANTENNES RELAIS TELEPHONiques

LEGENDE

- SFR
- BOUYGUES
- ORANGE
- SITE A CARACTERE PARTICULIER

